

ADS - POLICIERS ADJOINTS



LE REPOS DE PÉNIBILITÉ DE SERVICE (R.P.S.)

Au même titre que les Gardiens de la Paix, nos collègues Policiers Adjointes (A.D.S.) bénéficient également des Repos de Pénibilité Spécifiques (R.P.S.). Ce dispositif lié aux horaires irréguliers du travail cyclique permet à nos collègues d'obtenir du Temps Compensé (T.C)

CE TEMPS COMPENSÉ (T.C) CUMULÉ DURANT LEUR CONTRAT N'EST PAS OFFICIELLEMENT TRANSFÉRABLE LORS DE LEUR PASSAGE D'ADS À EGPX.

A ce jour, il n'existe aucune directive à l'intention des S.G.A.M.I. concernant le traitement de ces R.P.S.

UNITÉ SGP POLICE saisit le D.R.C.P.N. et demande qu'une instruction en faveur de nos collègues soit rédigée dans les meilleurs délais.



06-11-2020